

Prescriptions de qualité

pour plantes de pépinières

adoptées par l'assemblée générale de l'Association
des Pépiniéristes Suisses du 24 février 2005 à Baden

Introduction

Avec les prescriptions de qualité, l'Association des Pépiniéristes Suisses définit la qualité des plantes de pépinières soit les arbustes d'ornement, les arbres fruitiers, les rosiers et les plantes vivaces.

Les prescriptions décrivent trois aspects partiels, qui pris ensemble définissent la qualité des plantes de pépinières:

- **Exigences obligatoires de qualité:** Les exigences obligatoires de qualité définissent la qualité réelle d'une plante de pépinières. Elles doivent être impérativement observées. Les plantes qui ne remplissent pas ces exigences sont de moindre qualité et présentent une valeur de marché insuffisante ou inexistante.
- **Dimensions commerciales:** Avec les dimensions commerciales est décrite la qualité standard des pépinières organisées dans l'Association des Pépiniéristes Suisses. Elles définissent la relation prix/performance pour les plantes de pépinières. Les plantes qui n'atteignent pas les dimensions commerciales sont considérées comme jeunes plantes, plantes demi finies ou plantes forestières et sont traitées à un niveau de prix moins élevé. Les plantes qui se situent au dessus des dimensions commerciales, sont considérées comme plantes solitaires et sont classées à un niveau de prix plus élevé.
- **Prescriptions sur le calcul des mesures des plantes de pépinières:** Avec les prescriptions sur le calcul des mesures des plantes de pépinières sont fixées les mesures qui sont en vigueur dans le commerce avec les plantes de pépinières. Les mesures sont particulièrement valables aussi comme standard pour l'informatique dans le domaine des plantes de pépinières.

Exigences obligatoires de qualité et dimensions commerciales

Prescriptions générales

Authenticité de la variété

L'authenticité de la variété des plantes de pépinières doit être garantie.

Pour les plantes vivaces il est valable en plus qu'elles doivent être multipliées uniquement végétativement si leur authenticité de variété n'est possible qu'avec la multiplication végétative. Sur la demande de l'acheteur, il doit être déclaré s'il s'agit de plantes multipliées générativement ou végétativement ou respectivement si elles proviennent de culture in vitro.

Provenance et protection de l'espèce

Les plantes de pépinières doivent être obtenues par une culture horticole. Pour des applications spéciales comme la recultivation, exceptionnellement et seulement avec l'autorisation des autorités, peuvent être utilisées des plantes prises dans la nature (matériel sauvage). Pour les plantes qui sont soumises aux prescriptions de la protection de l'espèce, les dispositions légales à ce sujet doivent être observées et les documents d'accompagnement nécessaires doivent être à disposition, respectivement livrés.

Etat sanitaire, adventices

Les plantes de pépinières doivent être saines, exemptes de dommages et blessures et autant que possible être bien développées et endurcies de façon à ce que la croissance et le développement futur ne soient pas menacés. Les plantes, la terre respectivement le substrat de culture et les récipients de culture doivent être exempts de maladies, d'organismes nuisibles et d'adventices ainsi que des semences qui pourraient menacer le développement futur ou lors d'une utilisation ultérieure pourrait conduire à un développement non désiré de mauvaises herbes. Des organismes nuisibles et des petites anomalies ne portant pas préjudice à la croissance, à la productivité ou à l'esthétique de la plante, sont naturels ou ne peuvent pas complètement être évitées et doivent être en conséquence tolérés. Les parties en dehors de la terre doivent être bien formées conformément à l'espèce/variété et à la saison.

Etat de nutrition, du feuillage, des aiguilles

Le feuillage respectivement les aiguilles, doivent présenter un développement et une coloration typiques à l'espèce ou à la variété. Il ne doit y avoir aucun indice de sous-alimentation.

Racines

Les plantes de pépinières doivent présenter des racines bien ramifiées selon les caractéristiques de l'espèce.

Plantes en conteneurs et en pots

Le contenu du pot ou du conteneur doit correspondre à la grandeur de la plante et doit être bien enraciné. Le système racinaire ne doit porter aucun signe indiquant que la plante a été trop longtemps cultivée dans le même pot ou conteneur.

Plantes avec motte

Les plantes avec motte doivent être commercialisées *seulement avec la motte emballée*. La motte doit être adaptée au développement et à la grandeur de la plante. Elle sera bien enracinée et tenue compacte par les racines. Les emballages suivants entrent en ligne de compte:

- Jute ou autre matériel biodégradable. Celui-ci ne doit pas être enlevé lors de la plantation mais doit être éventuellement ouvert dans la zone du tronc.
- Jute ou autre matériel biodégradable en combinaison avec du treillis non galvanisé. Le matériel d'emballage ne doit pas être enlevé lors de la plantation. Afin de ne pas inciser dans la plante, il peut être éventuellement ouvert dans la zone du tronc.
- Pour l'emballage des mottes de plantes de grandes dimensions, du treillis non galvanisé ou un système technique d'emballage doivent être utilisés.
- Des tissus synthétiques d'emballage non biodégradable doivent impérativement être enlevés.

Arbustes à feuillage caduc

Selon l'espèce, la dimension respectivement la force de la plante, la méthode de culture ou la saison, les arbustes à feuillage caduc sont commercialisés racines nues, avec motte

ou en conteneur. Certains feuillus, conformément à leur espèce, doivent être livrés seulement avec motte ou en conteneurs.

Par ailleurs, on distingue les formes suivantes:

Arbustes

Les arbustes sont, selon leur espèce ou variété, des plantes à croissance buissonneuse sans pousse centrale et ne présentent jamais un port semblable aux arbres. Conformément à leurs propriétés, ils doivent être bien ramifiés et bien garnis. Diverses espèces et variétés, qui doivent être comptées parmi les arbustes, peuvent aussi être cultivées sous forme d'arbre tige (mini-tige, demi-tige, tige, voir arbres d'avenues et d'ornement). En détail, on établit une distinction entre:

- Petits arbustes et arbustes à croissance étalée: Sont généralement cultivés en conteneurs.

Les **dimensions commerciales** se situent entre 20/30 et 60/70 (exemples: Berberis thunbergii 'Atropurpurea Nana', Genista lydia, Potentilla fruticosa en variétés). Elles sont commercialisées en conteneurs de 3 à 5 litres. Certaines espèces et variétés peuvent être rabattues et c'est pourquoi elles sont mises sur le marché sans indication de dimensions. (Exemples: Caryopteris, Hypericum 'Hidcote').

- Arbustes: Ceux-ci sont livrés généralement avec motte ou cultivés en conteneurs.

Les **dimensions commerciales** se situent entre 70/80 et 125/150cm. (Exemples: Forsythia, Spiraea x vanhouttei). Certaines espèces et variétés peuvent être rabattues et c'est pourquoi elles sont mises sur le marché sans indication de dimensions. (Exemple: Buddleja). La capacité des conteneurs est de 5 à 10 litres.

- Grands arbustes: Ils sont commercialisés racines nues, avec motte ou en conteneurs.

Les **dimensions commerciales** se situent entre 80/100 et 225/250 cm. (Exemples seulement avec motte: Amelanchier lamarckii, Syringa vulgaris. Exemples aussi sans motte: Prunus cerasifera 'Woodii', Sambucus nigra).

Baliveaux/Grands arbustes

Les baliveaux/grands arbustes sont des arbrisseaux à croissance érigée avec une ou plusieurs pousses ramifiées. Ils sont vendus racines nues, sans motte ou en conteneurs.

Les **dimensions commerciales** se situent entre 100/125 et 350/400 cm. (Exemples: Acer campestre, Sorbus aucuparia. Exemples grands arbustes: Acer palmatum, Parrotia persica).

Arbres à un tronc

Les arbres à un tronc sont des arbres avec seulement un tronc ramifié jusqu'à la base. Ils sont vendus racines nues, avec motte ou en conteneur.

Les **dimensions commerciales** se situent entre 150/175 et 450/500 cm. (Exemples: Acer platanoides, Alnus glutinosa, Fraxinus excelsior, Liquidambar styraciflua)

Plantes tapissantes

Les plantes tapissantes sont des arbustes à croissance basse ou étalée. Elles sont ramifiées conformément à l'espèce ou à la variété. Elles ne doivent présenter ni pousses démesurément longues, ni endroits dépouillés de feuilles.

Elles sont **généralement commercialisées** en pots ou en conteneurs ayant un contenu de 0.35 - 1 litre (Exemples: Hedera hibernica, Stephanandra incisa 'Crispa', Symphoricarpos x chenaultii 'Hancock').

Conifères

Les conifères sont commercialisés uniquement avec motte ou en conteneurs. Par ailleurs, on distingue les formes suivantes de conifères:

Conifères de grande dimension à un seul tronc

Les conifères de grande dimension doivent présenter un **seul** tronc. Ils doivent être garnis régulièrement de branches latérales dès la base et jusqu'au dernier étage. La longueur de la pousse principale doit être en proportion avec l'ensemble de la plante. (Exemples: Abies nordmanniana, Larix decidua, Picea omorika).

Les **dimensions commerciales** se situent entre 100/125 et 350/400 cm.

Conifères de grande dimension, à une ou à plusieurs tiges

Les conifères de grande dimension, présentant une ou plusieurs tiges, doivent être garnis régulièrement dès la base de branches latérales. (Exemples: Pinus mugo, Taxus baccata, Tsuga canadensis)

Les **dimensions commerciales** se situent entre 60/70 et 225/250 cm.

Conifères à forme buissonnante, croissance étalée

Les conifères à forme buissonnante, croissance étalée, poussent plus en largeur qu'en hauteur. Ils doivent être garnis régulièrement dès la base de branches latérales. (Exemples: Pinus mugo var. mughus, Juniperus x media 'Mint Julep', Picea abies 'Nidiformis').

Les **dimensions commerciales** se situent entre 30/35 et 80/100 cm.

Conifères à forme pleureuse

Les conifères à forme pleureuse doivent être garnis régulièrement dès la base de branches latérales. Si nécessaire, la pousse faîtière doit être attachée. (Exemples: Chamaecyparis nootkatensis 'Pendula', Picea abies 'Inversa').

Les **dimensions commerciales** se situent entre 70/80 et 225/250 cm.

Conifères à croissance étalée

Les conifères à croissance étalée doivent être en règle générale régulièrement ramifiés et bien garnis. (Exemples: Juniperus croissance étalée en diverses variétés, Microbiota decussata, Taxus baccata 'Repandens').

Les **dimensions commerciales** se situent entre 20/25 et 60/70 cm

Conifères avec formes spéciales

Ceux-ci doivent être régulièrement ramifiés et garnis dès la base. On distingue:

- Les formes naines dans les **dimensions commerciales** entre 20/25 et 60/70 (Exemples: *Chamaecyparis obtusa* 'Nana Gracilis', *Pinus mugo* var. *pumilio*).
- Les conifères à croissance compacte dans les **dimensions commerciales** entre 40/50 et 100/125 cm (Exemples: *Picea abies* 'Ohlendorffii', *Pinus sylvestris* 'Watere-rii').
- Les conifères à croissance en forme de boule dans les **dimensions commerciales** entre 20/25 et 70/80 cm (Exemples: *Pinus mugo* 'Mops', *Thuja occidentalis* 'Danica').
- Les conifères à croissance en forme de cône dans les **dimensions commerciales** entre 40/50 et 125/150 cm (Exemples: *Chamaecyparis lawsoniana* 'Golden Wonder', *Picea glauca* 'Conica', *Thuja occidentalis* 'Sunkist').
- Les conifères à croissance en forme de colonne dans les **dimensions commerciales** entre 40/50 et 125/150 cm (Exemples: *Chamaecyparis lawsoniana* 'Ellwoodii', *Taxus baccata* 'Fastigiata Robusta', *Thuja occidentalis* 'Smaragd').

Arbustes à feuillage persistant, plantes pour terre de bruyère

Les arbustes à feuillage persistant et les plantes pour terre de bruyère se présentent généralement sous forme de buisson, rarement en tant qu'arbrisseaux. Ils sont mis sur le marché uniquement en conteneurs, avec motte ou avec motte emballée de treillis (Exemples: *Prunus laurocerasus* en variétés, *Pieris japonica*, *Rhododendron* en variétés).

Les **dimensions commerciales** sont les suivantes:

- Arbustes à feuillage persistant de faible croissance, entre 30/40 et 80/100 cm (*Berberis verruculosa*, *Buxus sempervirens*).
- Arbustes à feuillage persistant de forte croissance entre 80/100 et 150/175 cm (*Prunus laurocerasus* en variétés, *Viburnum rhytidophyllum*).
- Plantes pour terre de bruyère de faible croissance entre 15/20 et 40/50 (*Rhododendron impeditum*, R. 'Diamant', *Cornus canadensis*).
- Plantes pour terre de bruyère de forte croissance entre 40/50 et 90/100 (*Rhododendron* 'Catawbiense', R. Knapphill-Exbury azalées, *Pieris japonica*).

Arbres d'avenues et arbres d'ornement

Arbres d'avenues

Sous le terme 'arbres d'avenues' on comprend des végétaux de croissance arborescente formés en tige. Ils présentent en général un prolongement de la tige à l'intérieur de la couronne (branche centrale continue). (Exemples: *Acer platanoides*, *Tilia* espèces et variétés, *Platanus x acerifolia*). Pour les espèces ayant naturellement une couronne se développant en forme de boule, pour les formes pleureuses, pour les couronnes greffées ainsi que pour les arbres d'avenues cultivés en forme de parasol, la prolongation de la tige peut faire défaut. (Exemple: *Acer platanoides* 'Globosum', *Robinia pseudoaccacia* 'Umrauculi-

fera', Fraxinus excelsior 'Pendula', Betula pendula 'Youngii', Prunus 'Umineko', Platanus x acerifolia cultivé en forme de parasol).

Arbres d'ornement

Sous le terme 'arbres d'ornement' on comprend des grands arbustes ou des arbrisseaux. Ils n'ont pas obligatoirement mais peuvent avoir un prolongement droit de la tige dans la couronne. (Exemples: Amelanchier laevis 'Ballerina', Catalpa bignonioides, Cornus mas, Hybiscus en variétés, Syringa vulgaris).

La couronne

La couronne doit être régulière, sa forme doit correspondre à l'espèce et à la variété et elle doit présenter un volume correspondant à la grandeur de la tige. Si la couronne possède un prolongement de la tige, celle-ci doit être droite et ses dimensions en proportion du diamètre du tronc afin que l'arbre puisse être taillé ultérieurement à la hauteur désirée du tronc.

Toutes les pousses concurrentes éventuelles doivent être supprimées et coupées proprement sur le noeud de la branche.

La tige

Les arbres d'avenues et les arbres d'ornement doivent avoir une tige droite correspondant au caractère de l'espèce ou de la variété. La tige doit être sans défaut. Les surfaces de taille doivent être coupées proprement sur le noeud de la branche.

Racines et mottes

Arbres d'avenues à racines nues: Le diamètre du système racinaire doit atteindre environ 4 fois la circonférence du tronc (mesuré au sol).

Arbres d'avenues avec mottes: Le diamètre de la motte doit atteindre environ 3 fois la circonférence du tronc (mesuré au sol). Les mottes doivent être fermes et emballées avec du matériel biodégradable (par exemple jute pur, treillis/corbeille en treillis non galvanisé).

Transplantations et classifications selon le marché commercial

Les arbres d'avenues doivent être transplantés régulièrement selon leur âge et leur dimension. Sont valables:

Grandeur 6/8 jusqu'à 10/12	au moins 2 x transplanté
Grandeur 12/14 jusqu'à 20/22	au moins 3 x transplanté
Grandeur 22/25 jusqu'à 30/35	au moins 4 x transplanté
Grandeur 35/40 jusqu'à 45/50	au moins 5 x transplanté

Les arbres d'avenues sont commercialisés dans les dimensions usuelles et selon le classement ci-dessous:

- Hauteur de la tige 200 - 250 cm (T, TM, TC): 10/12 - 25/30
- Hauteur de la tige 260 - 300 cm (TH, THM, THC): 18/20 - 25/30
- Hauteur de la tige plus de 310 cm (THH, THHM, THHC): 22/25 - 30/35
- Les arbres d'ornement sont commercialisés dans les dimensions et selon le classement ci-dessous:
- Hauteur de la tige 160 - 250 cm (T, TM, TC): 6/8 - 18/20
- Hauteur de la tige 80 - 150 cm (demi-tige, D, DM, DMC): 4/6 - 12/14
- Hauteur de la tige 40 - 80 cm (mini-tige MT, MTB; MTC) 3/4 - 8/10

Plantes pour haies

Les plantes pour haies sont des plantes de croissance arbustive ou arborescente et qui se prêtent, à cause de leur forme de croissance, de la forme et de la couleur de leur feuillage pour des haies régulièrement taillées et qui sont cultivées pour cette utilisation particulière. Les plantes pour haies sont commercialisées racines nues, avec motte ou en conteneurs. Elles ont plusieurs pousses (Exemples: Berberis thunbergii, Ligustrum ovalifolium, Ribes alpinum) ou alors avec une pousse garnie de branches latérales depuis la base pouvant être taillée pour autant qu'il soit nécessaire. (Exemples: Carpinus betulus, Thuja occidentalis).

Les **dimensions commerciales** se situent entre 50/60 et 80/100 cm pour Buxus sempervirens, Berberis thunbergii et Ribes alpinum, 60/80 et 125/150 cm pour Ligustrum, Taxus baccata et Thuja occidentalis 'Smaragd', Carpinus betulus, Prunus laurocerasus 'Caucasica' et 'Rotundifolia'.

Topiaires

Sous le terme 'topiaires' on entend par là des arbres ou des arbustes taillés en diverses formes (boules, pyramides, colonnes, cubes) ou taillés librement (figures, grands bonsaïs). Ils sont commercialisés seulement avec motte ou en conteneurs. (Exemples: Buxus sempervirens, Taxus baccata, Carpinus betulus)

Solitaires

Sont considérés comme plantes solitaires:

- Des arbustes ou arbres ayant des dimensions supérieures aux grandeurs habituellement commercialisées
- Des arbustes ou arbres qui par une croissance caractéristique présentent une largeur ou un volume en dessus de la moyenne.
- Des arbustes ou arbres avec des formes bizarres.

Les solitaires sont cultivés à une distance de culture extra large et sont transplantés régulièrement. Les solitaires sont livrés avec des mottes emballées de treillis ou en conteneurs. Leur prix est évalué individuellement.

Plantes grimpantes (y compris les persistantes)

Les plantes grimpantes poussent en s'agrippant, en grimpant ou en s'enroulant au moyen de vrilles. Elles sont cultivées uniquement en pots ou en conteneurs. Les plantes doivent être tuteurées et les pousses doivent être liées le cas échéant. (Exemples: Hedera hibernica, Lonicera caprifolium, Wisteria sinensis). Certaines plantes grimpantes peuvent être commercialisées même rabattues. (Exemple: Clématite).

Dimensions commerciales

Sont commercialisés des pots ou conteneurs ayant une capacité d'au moins 2.5 litres. Les dimensions commerciales se trouvent en pots pour les plantes grimpantes de 40 - 80 cm et en conteneurs pour les plantes grimpantes de 80 -150 cm, respectivement pour les plantes de forte croissance de 100 - 150 cm.

Pour les Hedera et les plantes grimpantes, qui sont classés selon leurs dimensions pour être mis sur le marché, sont valables les dimensions commerciales entre 50/60 et 175/200 (mesures en cm).

Plantes vivaces

Pour les plantes vivaces sont valables par analogie les prescriptions sur "Authenticité de la variété", "Provenance et protection de l'espèce", "Etat sanitaire, Adventices", "Etat de nutrition, du feuillage, des aiguilles", "Racines et plantes en conteneurs et en pots".

Rosiers

Rosiers nains greffés

Les rosiers de première qualité sont des plantes d'une année, obtenus par écussonnage l'été précédent. Ils doivent avoir au moins trois fortes branches bien aoûtées partant du collet de la greffe. Un rosier de première qualité est également une plante dont deux branches partent de la greffe pendant que la troisième ou d'autres branches peuvent pousser jusqu'à 5 cm plus haut.

Certaines variétés pouvant être désignées comme rosiers à deux branches, doivent avoir deux fortes branches partant de la greffe.

Rosiers tiges

La tige doit être droite et présenter un bon système racinaire. La couronne doit avoir au moins deux greffes desquelles partent au minimum trois branches normalement développées. Le diamètre de la tige, mesuré juste en dessous des greffes, est de 9 mm au minimum.

Hauteur de la tige:

Rosiers tiges	100 jusqu'à 110 cm
Rosiers mi-tiges	60 jusqu'à 80 cm
Rosiers mini-tiges	40 jusqu'à 50 cm
Rosiers pleureurs	150 cm et plus haut

Rosiers en conteneurs

Les conteneurs mis habituellement sur le commerce ont une capacité d'au moins 4 litres, à l'exception des rosiers multipliés par bouture.

Arbres fruitiers

Prescriptions de qualité générales pour les arbres fruitiers

La forme des arbres fruitiers doit correspondre à l'espèce ou à la variété.

Les greffons et les porte-greffes doivent être testés aux maladies de virus ou exempts de virus pour autant qu'ils sont disponibles en quantité suffisante.

Les arbres fruitiers doivent présenter un système racinaire normalement développé. Ils doivent présenter ni racine principale tortueuse dans la région du bourrelet de la greffe, ni dommages mécaniques ou physiologiques qui seraient dus au système de culture, à l'arrachage et au traitement ultérieur et qui pourraient avoir une influence sur le développement, la future croissance ou sur le rendement.

Les parties de l'arbre fruitier situées au dessus de la terre (pousses centrales et latérales, tronc, couronne, branches) doivent présenter les caractéristiques de l'espèce et de la variété. La tige principale, respectivement la tige centrale doit être bien droite. Les pousses ne doivent présenter aucun dommage mécanique ou des manques physiologiques qui pourraient porter atteinte à l'aspect de l'arbre fruitier ou à son futur développement.

L'arbre doit être formé selon l'espèce, la variété ou le type de végétation.

En outre, les prescriptions et les dimensions minimales suivantes sont valables pour les espèces fruitières individuelles.

Arbres fruitiers à pépins

		A, normale	B, faible
Greffe sur table 1 an	Hauteur minimale de l'arbre*	110 cm	90 cm
Œil dormant 1 an	Diamètre minimal 15 cm en dessus de la greffe *	8 mm	6 mm
Greffe 1 an	Hauteur minimale de l'arbre *	120 cm	100 cm
	Diamètre minimal 15 cm en dessus de la greffe *	10 mm	8 mm
Arbre Knip	Hauteur minimale de l'arbre *	130 cm	110 cm
	Diamètre minimal 15 cm en dessus de la greffe *	12 mm	10 mm
Greffe 2 ans	Hauteur minimale de l'arbre *	130 cm	110 cm
	Diamètre minimal 15 cm en dessus de la greffe *	13 mm	11 mm

*) pour des porte-greffes de faible croissance comme M27, J-TE-G (ff) 1 mm de moins dans la circonférence et 20 cm de moins dans la longueur sont possibles.

- Les pousses anticipées sont des pousses latérales d'une longueur minimale de 5 cm.
- La hauteur de la greffe se trouve au moins 10 cm en dessus du sol.
- Le bourrelet de greffe doit être cicatrisé proprement.
- Le système racinaire doit être bien développé conformément au porte-greffe.

Cerisiers

		A, normale	B, faible
Grefe 1 an	Hauteur minimale de l'arbre	160 cm	120 cm
	Diamètre minimal 15 cm en dessus de la greffe	12 mm	10 mm
Grefe 2 ans	Hauteur minimale de l'arbre	160 cm	150
	Diamètre minimal 15 cm en dessus de la greffe	18 mm	15 mm
	Pousse latérale	dès 60 cm	dès 60 cm

- La hauteur de la greffe se trouve au moins 10 cm en dessus du sol.
- Le bourrelet de greffe doit être cicatrisé proprement.
- Le système racinaire doit être bien développé conformément au porte-greffe.

Pruneautiers

		A, normale	B, faible
Grefe 1 an	Hauteur minimale de l'arbre	160 cm	120 cm
	Diamètre minimal 15 cm en dessus de la greffe	16 mm	10 mm
	Pousse anticipée *	3 dès 50 cm	
Grefe 2 ans	Hauteur minimale de l'arbre	160 cm	150 cm
	Diamètre minimal 15 cm en dessus de la greffe	18 mm	15 mm
	Pousse anticipée *	dès 60 cm	dès 60 cm

* Pour certaines variétés, les pousses anticipées ne sont pas possibles (par exemple Fellenberg)

- Les pousses anticipées sont des pousses latérales d'une longueur minimale de 5 cm.
- La hauteur de la greffe se trouve au moins 10 cm en dessus du sol.
- Le bourrelet de greffe doit être cicatrisé proprement.
- Le système racinaire doit être bien développé conformément au porte-greffe.

Pêchers

		A, normale	B, faible
Grefe 1 an	Hauteur minimale de l'arbre	160 cm	120 cm
	Diamètre minimal 15 cm en dessus de la greffe	16 mm	10 mm
	Pousse anticipée	5	
Grefe 2 ans	Hauteur minimale de l'arbre	160 cm	150 cm
	Diamètre minimal 15 cm en dessus de la greffe	18 mm	15 mm
	Pousse anticipée	dès 50 cm	dès 50 cm

- Les pousses anticipées sont des pousses latérales d'une longueur minimale de 5 cm.
- La hauteur de la greffe se trouve au moins 10 cm en dessus du sol.
- Le bourrelet de greffe doit être cicatrisé proprement.
- Le système racinaire doit être bien développé conformément au porte-greffe.

Abricotiers

		A, normale	B, faible
Grefe 1 an	Hauteur minimale de l'arbre	160 cm	120 cm
	Diamètre minimal 15 cm en dessus de la greffe	16 mm	10 mm
	Pousse anticipée *	3 dès 50 cm	
Grefe 2 ans	Hauteur minimale de l'arbre	160 cm	150 cm
	Diamètre minimal 15 cm en dessus de la greffe	18 mm	18 mm
	Pousse anticipée*	dès 60 cm	dès 60 cm

* Pour certaines variétés, les pousses anticipées ne sont pas possibles

- Les pousses anticipées sont des pousses latérales d'une longueur minimale de 5 cm.
- La hauteur de la greffe se trouve au moins 10 cm en dessus du sol.
- Le bourrelet de greffe doit être cicatrisé proprement.
- Le système racinaire doit être bien développé conformément au porte-greffe.

Arbres fruitiers formés, arbres tige, arbres demi-tige

Pyramide Hauteur minimale de la tige 60 cm

- *Les pyramides* doivent présenter une flèche centrale droite et au moins trois branches charpentières vigoureuses.

Palmette Hauteur minimale de la tige 40 cm

- *Palmettes*: Les branches charpentières doivent être régulières et former un angle de 45°.

Arbre tige Hauteur minimale de la tige 170 cm

Circonférence 1 m en dessus du collet de la racine

- croissance normale 7 cm
- croissance faible 6 cm

Arbre demi-tige Hauteur minimale de la tige 110 cm

Circonférence 1 m en dessus du collet de la racine

- croissance normale 7 cm
- croissance faible 6 cm

- *Les arbres tiges et les arbres demi-tiges* doivent présenter une flèche centrale droite et au moins trois branches charpentières vigoureuses.
- *Les arbres tiges et les arbres demi-tiges* écussonnés depuis plus de 4 ans ou les greffes en tête âgées de 4 ans et plus ne sont plus admis comme plants fruitiers de première qualité. Si des arbres plus âgés sont cultivés pour des cas particuliers, ceux-ci doivent être taillés et formés correctement pour être reconnus de première qualité.

Arbustes à baies

Groseilliers à grappes, groseilliers épineux

Les bruissons de groseilliers à grappes et de groseilliers épineux doivent présenter au moins trois branches vigoureuses.

Pour les groseilliers à tige, la hauteur minimale du tronc est d'au moins 100 cm. Les tiges doivent avoir au moins cinq branches vigoureuses réparties régulièrement autour du tronc. La tige doit être droite et sans défaut et posséder un diamètre d'au moins 15 mm.

Mûriers

Les plantes doivent présenter au moins deux branches vigoureuses.

Vignes

Les jeunes plantes greffées doivent présenter un collet de greffe bien cicatrisé. Les jeunes plants en pots doivent avoir une à deux pousses vigoureuses.

Prescriptions sur le mesurage des arbustes d'ornement

Arbustes d'ornement

Les arbustes d'ornement doivent être classés selon les grandeurs suivantes (dimensions en cm):

15/20 20/30 30/40 40/50 50/60 60/70 70/80 80/100 100/125
 125/150 150/175 175/200 200/225 225/250 250/275 275/300 300/350 350/400
 400/450 450/500 500/600 600/700 700/800 800/900 900/1000

Conifères

Les conifères doivent être classés selon les grandeurs suivantes (dimensions en cm):

10/15 15/20 20/25 25/30 30/35 35/40 40/50 50/60 60/70
 70/80 80/100 100/125 125/150 150/175 175/200 200/225 225/250 250/275
 275/300 300/350 350/400 400/450 450/500 500/550 550/600

Plantes pour terre de bruyère

Les plantes pour terre de bruyère doivent être classées selon les grandeurs suivantes (dimensions en cm):

15/20 20/25 25/30 30/35 35/40 40/50 50/60
 60/70 70/80 80/90 90/100 100/120 120/140

Arbres d'avenues

La circonférence de la tige est mesurée à 1 m du sol ou du système racinaire. Si la tige présente à cette hauteur des grosseurs qui sont apparues suite à une taille, la hauteur pour le mesurage doit être déplacée vers le bas ou le haut.

Les arbres d'avenues et les arbres tiges d'ornement doivent être classés selon les dimensions suivantes (circonférence de la tige en cm):

3/4 4/6 6/8 8/10 10/12 12/14 14/16 16/18 18/20
 20/22 22/25 25/30 30/35 35/40 40/45 45/50 50/55 55/60

Plantes pour haies

Les plantes pour haies sont classées selon les grandeurs suivantes (dimensions en cm):

30/40 40/50 50/60 60/80 80/100 100/125 125/150 150/175 175/200

Plantes grimpantes

Hedera et les plantes grimpantes qui sont mis ainsi dans le commerce triés selon leur grandeur, doivent être classés comme suit (dimensions en cm):

50/60 60/80 80/100 100/125 125/150 150/175 175/200